



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Extrait des registres du Greffe TRIBUN
de PAIX DE LA CROIX DES BOUQUETS.

L'An deux mille quatorze et le Mercredi vingt six Févr
An 211ème de l'Indépendance, à onze heures vingt cinq minutes du matin

Nous, Me GEFFRARD JEAN DENIS, Juge de Paix de la Croix
des-Bouquets, assisté de notre Greffière, MME KETNIE ISRAEL,

Sur la requisition verbale de la HASC0 représentée par
Sieur FRANTZ LOUIS PAUL, identifié au no; 005-006-417-4, à l'effet de
nous transporter sur l'habitation Pacher relevant la commune de la Cro
des-Bouquets aux fins de constater cette propriété qui fait l'objet d'
opération d'arpentage par les héritiers DIEUDONNE JUNIOR, de recueilli
toute déclaration utile et d'en dresser procès-verbal à telles fins qu
de droit.

Déférant à cette requisition, nous nous sommes expressen
transporté sur les lieux accompagné du représentant de la HASC0. Y arr
le requérant nous a introduit sur une vaste propriété contient des arb
tes sauvages, avons aussi constaté la présence de l'Arpenteur PIERRE A
DRE MICHEL THEVENIN représenté par JEAN SADRAC NORMIL, identifié au n
005-011-988-6 et avons constaté que cette opération d'arpentage a été
terrompue suite à une demande d'opposition qui a été sollicité par les
nommés DORCEUS JEAN DUPARIE, identifié au no; 007-970-363-8, FERRILUS
SEPH BENISOIE, identifié au no; 01-07-99-1949-05-00007 et LOUIS PAUL
FRANTZ, identifié au no; 005-006-417-4, tous représentants de la HASC0

Par la suite, avons constaté la présence du mandataire
des héritiers de leur feu ancien Notaire DAVID PIERRE JEAN JACQUES, app
mandat passé en l'étude du Notaire Me VALERY LUBIN.

Notre constat matériel étant terminé.

En foi de quoi, avons dressé et clos le présent procé
verbal que nous avons signé après lecture avec notre Greffière.

Ainsi signé à la minute: Me GEFFRARD JEAN DENIS, Juge d
Paix et MME KETNIE ISRAEL, Greffière.

POUR EXPEDITION CONFORME
COLATIONNEE .-

MME KETNIE ISRAEL
GREFFIERE.-

Vu: Uniquement par le Juge de Paix pour la légalisation
la signature de la Greffière.

Me GEFFRARD JEAN DENIS
JUGE DE PAIX.-